

Guichet unique

Le chargé de cours a à sa disposition une somme maximale de **60 \$** par charge de cours (3 crédits) pour se procurer du matériel et des fournitures, tel que craies, crayons, stylos, acétates, photocopies, feutres, tablettes de papier, disquettes, logiciels dont il a besoin dans l'exécution de sa tâche. Il est possible de se procurer le matériel et les fournitures à la Coopérative de l'université. Sur présentation d'une pièce d'identité la Coop remettra une carte au chargé de cours.

Le chargé de cours peut également obtenir certains effets, toujours à même la somme de **60 \$**, de différents services de l'UQTR (ex.: acétates photocopies), comme l'imprimerie, la bibliothèque et le **Service de soutien pédagogique et technologique**, mais il doit au préalable obtenir une autorisation à la Coopérative.

Pour faciliter le travail en début de session, vous pouvez utiliser les sommes disponibles jusqu'à un mois après la fin de la session précédente. À cette date les nouvelles sommes pour la session d'automne devraient être disponibles. Consulter le **Calendrier** de la section **Cours** du site pour avoir les dates.